

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-CF184

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout et les membres du groupe Socialistes et apparentés

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Pouvoirs publics »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Présidence de la République	0	6 000 000
Assemblée nationale	3 000 000	0
Sénat	3 000 000	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
<b>TOTAUX</b>	6 000 000	6 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le groupe Socialistes et apparentés propose, à travers cet amendement, de transférer 6 millions d'euros du programme « Présidence de la République » vers les programmes « Assemblée nationale » (3 millions) et « Sénat » (3 millions).

En effet, depuis le début du quinquennat de M. Macron, le budget de l'Elysée augmente très sensiblement sans que les justifications n'apparaissent très clairement.

Aussi cet amendement propose-t-il de réduire ce budget afin de financer les missions d'évaluation des politiques publiques qui sont de la compétence des assemblées parlementaires. A cet égard, le budget alloué à l'instance qui est le bras armé de l'Assemblée en matière d'évaluation mériterait d'être précisé afin de le comparer à celui d'autres institutions comparables à l'étranger. Si le CEC n'a pas à rougir de la qualité de ses travaux, sa mission est suffisamment essentielle pour que ses crédits augmentent sensiblement. Aujourd'hui, ils dépasseraient tout juste les 100 000 euros.